Bruxelles, le 1er septembre 2020

## **Avis général n°6A**

|  |
| --- |
| **CHANGEMENT D’ORIENTATION** |

Chers parents,

Chers élèves,

Les souhaits de changement d’orientation peuvent être envisagés en complétant le document ci-joint.

Lorsque le document est dûment complété et signé soit par les parents soit par l’étudiant majeur, l’élève **se rend au P.M.S. de l’école** pour argumenter sa demande.

Le P.M.S. donnera son avis à la Direction qui convoquera l’étudiant. Le cas échéant, la Direction autorisera le changement de section.

L’autorisation de changement d’orientation sera communiquée à l’élève par la Direction et notifiée dans le journal de classe.

**Signatures des parents Signature de l’élève, Le Directeur,**

**ou de l’étudiant majeur, M. PIROTTE**